

SS

COMPTABILITE DES SOCIETES

2013-2014

Pr. Driss RAHLI

Exercices - Chapitre 1 Constitution des sociétés

Application 1 (montant du capital et nature des apports)

Lors de la constitution de la société ALPHA-BÊTA-GAMMA, les apports des trois associés s'analysent ainsi :

M. ALPHA apporte un matériel estimé à 160 000 dhs et du numéraire pour 40 000 dhs. Il recevra en contrepartie 2 000 parts de 100 dhs.

M. BÊTA apporte un immeuble estimé à 365 000 dhs. En contrepartie :

- il recevra 3 000 parts de 100 dhs et 15 000 dhs en chèque bancaire ;

- la société s'engage à payer, à la place de M. BÊTA, une somme de 50 000 dhs qu'il doit à une tierce personne, M. HIXE.

Une autre personne, M. GAMMA déclare apporter un fonds de commerce. En échange de l'apport de ce fonds estimé à 60 000 dhs la société créée paie les dettes de M. Y, soit 40 000 dhs.

Déterminer le montant du capital de la société ALPHA-BETA-GAMMA et caractériser la nature des apports des trois associés.

Application 2 (montant du capital et nature des apports)

Lors de la constitution de la société D.V.M., les apports des trois associés, qui tous prennent l'engagement de conserver leurs titres au moins trois ans, s'analysent ainsi :

. M. Dahbi apporte son fonds de commerce, estimé à 200 000 dhs ; en contrepartie il reçoit 2.000 actions de 100 dhs ;

. M. Vaunaise apporte l'immeuble dédié à l'exploitation, et estimé à 550 000 dhs suite à l'évaluation faite par un expert. En échange de cet apport, la société s'engage à régler un montant de 450 000 dhs de dettes souscrites personnellement par M. Vaunaise.

. M. Mounji apporte l'actif de son entreprise individuelle, estimé à 340 000 dhs. La société s'engage à prendre à sa charge le remboursement de l'emprunt figurant à son passif pour un montant net de 90 000 dhs à la date de l'apport.

Déterminer :

- . La nature des différents apports réalisés
- . Le montant du capital de la société nouvellement créée

Application 3 (comptabilisation des frais de constitution)

Les frais de constitution de la société Bloms sont réglés par chèque au notaire. Ils se décomposent ainsi :

- Droits d'enregistrement : 12500,00 dhs
- Honoraires du notaire : 6200,00 dhs hors taxes; TVA20%.

Comptabiliser les frais de constitution selon les deux options ainsi que, le cas échéant, l'écriture de la première annuité d'amortissement (durée d'amortissement prévue sur quatre ans).

Application 4

La société Idou Anfa est constituée le 4 janvier avec un capital de 600 000 dhs divisé en 3000 actions de 200 dhs. Les fonds sont virés immédiatement dans le compte bancaire bloqué de la société ouvert à AWB.

Passer les écritures de constitution.

Exercice 1

La SA « X, Y, Z » se constitue le 2 mars N :

X apporte :

- des constructions, valeur 220 000
- du matériel et outillage 45 000
- son fonds de commerce 75 000
- des marchandises en stock 8 000
- des créances sur clients, de valeur nominale 5800 dh, mais estimées à 5000 dhs
- des effets à recevoir 4000
- Dettes fournisseurs 7000

Y apportera : 100 000 dhs. 85 000 dhs en banque immédiatement et versera le reste dans 6 mois.

Z apporte immédiatement, en espèces : 50 000

TAF

Déterminer le montant du capital de la société XYZ et caractériser la nature des apports des trois associés.

Enregistrer les écritures de constitution

Exercice 2

Le 6/2/N, la SA FMC a été constituée au capital de 800 000 dhs composé de 4000 actions de 200 dhs chacune, par transformation de l'entreprise individuelle Nathalie.

Le bilan de cette entreprise avant la liquidation se composait schématiquement des éléments suivants :

Bilan de l'entreprise Nathalie					
Actif	Brut	Amrt/Prov	Net	Passif	
Frais préliminaires	25000	10000	15000	Capital	250 000
Constructions	250000	50000	200000	Fournisseurs	67000
Stocks de Mses	36000	2000	34000		
Clients	32000	4000	28000		
Banque	40000		40000		
Total général	383000	66000	317000	Total général	317000

La SA FMC a repris l'entreprise Nathalie en procédant à une évaluation des éléments de son bilan. Cette évaluation a conduit aux valeurs suivantes :

Eléments incorporels du fonds de commerce : 27 000 dhs

Construction : 300.000 dhs

Stocks de marchandises : 30 000 dhs

Créances clients : 20 000

Banque : 40 000 dhs.

Dettes fournisseurs : 67000 dhs.

Les autres actionnaires apportent en numéraire le reste du capital et le verse au compte bancaire de la société à la souscription.

Les frais de constitution de 15000 dhs ont été réglés par chèque.

TAF :

Enregistrez l'ensemble de ces opérations dans les comptes de la société FMC.

Exercice 3

La SA Société Casablanca des Textiles est fondée le 4 janvier N, par divers actionnaires. Son capital de 600 000 dhs est divisé en 3 000 actions de 200 dhs.

Un des actionnaires apporte des biens provenant de son activité commerciale antérieure :

- un fond de commerce qu'il avait acquis à 40 000 dhs mais estimé à 200 000 dhs
- du matériel industriel 100 000 dhs
- un brevet de fabrication pour lequel il reçoit 10 actions
- des marchandises estimées à 80 000 dhs
- des créances d'un nominal de 63 000 dhs mais estimées à 60 000 dhs.

En contrepartie la SA prend à sa charge le paiement de ses fournisseurs pour 26 000 dhs, et des effets à payer pour 16 000 dhs.

Des apports en numéraire complètent le capital. Les actions doivent être libérées de moitié à la souscription, mais 3 actionnaires ayant souscrit au total 400 actions se libèrent totalement par anticipation.

Les versements sont effectués auprès de M. Aboulachbal, notaire, qui compte tenu des frais et droits qu'il a acquittés et de ses honoraires, dont TVA (20%) 4000 dhs, remet à la société un chèque de 116000 dhs sur la SGMB.

Première question : Présenter les écritures de constitution de la société.

Le 2 janvier N+1, il est procédé à l'appel d'une deuxième fraction de la valeur nominale des actions de numéraire, soit 60 dhs. Tous les actionnaires font leurs versements avant la date limite du 31.01.N+1, sauf M. Fechtali détenteur de 50 actions qui le verse le 28 février. Il doit payer les intérêts, au taux de 6 % l'an, et des frais engagés par la société qui s'élèvent à 58 dhs.

Deuxième question : Présenter les écritures d'appel et de versement de la deuxième fraction.

Le 1er juillet N+1, la dernière fraction du capital est appelée. Tous les actionnaires, sauf un, règlent avant le 31 juillet. En effet, M. Fettah, souscripteur de 100 actions, n'a pas payé son dû. Après mise en demeure la société fait vendre ses titres, le 1er octobre.

La vente se monte à 19 070 dhs. Le solde, compte tenu des intérêts de retard de 6 % l'an et des frais payés par la société pour 122 dhs, est réglé par chèque bancaire à M. Fettah.

Troisième question :

3.1 Présenter les écritures concernant la libération du solde du capital.

3.2 Analyser le résultat de l'opération réalisée par M. Fettah.

Remarque :

- Les statuts stipulent qu'en cas de versement tardif, les intérêts sont calculés à partir du 1er du mois suivant l'appel des fonds.
- On négligera les aspects fiscaux.

Exercice 4

La SA FAIDHERBE est constituée le 3 septembre N au capital de 300 000 dhs divisé en actions de numéraire de 150 dhs libérées du minimum légal. Les statuts prévoient que les actionnaires peuvent se libérer par anticipation. Les fonds sont versés sur le compte bancaire de la société pour le 18 septembre.

Le 18 sept, on constate que tous les actionnaires se sont libérés de la partie appelée et que M. Belfatmi souscripteur de 100 actions, a réglé par anticipation, la totalité de sa souscription.

Le 30 sept, les frais de constitution se sont élevés à 1500 dhs et réglé par chèque.

Le 2 nov, la société appelle le second quart à régler avant le 30 nov. A cette date, on constate que tous les actionnaires se sont libérés, par versement au compte bancaire de la société de la partie appelée.

Le 2 janvier suivant, la société appelle le troisième quart à régler avant le 31 janvier. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés, par versement au compte bancaire de la société, à l'exception de M. Nouaimi, souscripteur de 50 actions. Le 5 mars, après mise en demeure restée sans réponse, la société décide de vendre les titres à M. Kerzazi.

Le 20 mars, les titres sont vendus pour la partie normalement libérée à M. Kerzazi pour 4200 dhs et réglés par lui par chèque bancaire.

Le 25 mars, la société adresse à M. Nouaimi le relevé de son compte accompagné de la note de frais suivante :

- Intérêt de retard 40 dhs.
- Frais divers (correspondance, frais de mise en demeure...) 150 dhs.

Le 26 mars, la société solde le compte de Nouaimi et lui remet un chèque bancaire.

Le 6 mai, le quatrième quart est appelé et est à libérer pour le 31 mai. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés par versements bancaires, à l'exception de Mme Berrada, titulaire de 30 actions.

Le 30 juin, après réclamation de la société, Mme Berrada se libère et règle en même temps les intérêts de retard exigés au taux de 12% l'an par chèque.

TAF :

Présenter les écritures relatives à ces opérations au journal de la SA FAIDHERBE.

Université Hassan II Mohammedia

Faculté des Sciences, Juridiques, Economique et Sociales - Ain Sebâa

EXAMEN

COMPTABILITE DES SOCIETES- S5-Déc 2009

Durée : 1h30

Plan comptable et calculatrice autorisés

Les codes et les intitulés de compte doivent apparaître sur les articles. 2 points sont consacrés à la présentation.

Cas SOFTLY

La S.A « SOFTLY » est constituée le 1^{er} avril 2008. Les apports des différents associés sont les suivants :

1- Apports en nature par Frank Humbert :

- Fonds commercial	230.000 DH
- Terrains	550.000 DH
- Matériel et Outillage	150.000 DH
- Matériel Informatique	50.000 DH
- Des créances clients	40.000 DH
- Dettes fournisseurs	20.000 DH

2- Le reste du capital est apporté en espèce par divers actionnaires.

Le capital de la société est de 2.000.000 DH représenté par des actions de 200 dhs.

Les actions en espèces étant libérées de moitié dès la constitution. Les actionnaires ont déposé leur part sur le compte bancaire de la société. Les frais de constitution, réglés par chèque s'élèvent à 13.150 DH.

Le 3 Septembre, le conseil d'administration appelle le reste du capital. Tous les actionnaires font leurs versements avant la date limite du 30 septembre, sur le compte bancaire de la société, sauf les actionnaires suivants qui font défaut :

- Mme Bennani détentrice de 500 actions de numéraire,
- Et M. Lazrak détenteur de 300 actions de numéraires.

Après plusieurs relances, Mme Bennani honore ses engagements et libère sa partie le 15 décembre par virement bancaire. Par contre, M. Lazrak a signalé par écrit qu'il souhaite se désengager.

La société fait vendre ses titres, le 2 janvier 2009. La vente se monte à 58 000 dhs. Le solde, compte tenu des intérêts de retard et des frais payés par la société pour 522 dhs, est réglé par chèque bancaire à M. Lazrak.

NB : Les statuts prévoient des intérêts de retard au taux de 6 % l'an (calculés à partir du 1^{er} du mois suivant l'appel des fonds) et le remboursement des frais engagés.
Pour le cas de Mme Bennani, ces frais se sont élevés à 70 dhs.

TRAVAIL A FAIRE

- 1) Déterminer la nature des apports réalisés (3pts).
- 2) Déterminer le nombre des actions d'apport et de numéraire attribuées (1pts).
- 3) Passer les écritures de constitution de la société (4pts).
- 4) Présenter les écritures concernant la libération du solde du capital (6 pts).
- 5) Analyser la situation de l'actionnaire Lazrak suite à la vente de ses actions (2pts).
- 6) De quelles informations supplémentaires, vous auriez besoin pour le calcul de la valeur de rendement de l'action SOFTLY (2 pts)

Université Hassan II Mohammedia

Faculté des Sciences, Juridiques, Economique et Sociales - Ain Sebâa

EXAMEN

COMPTABILITE DES SOCIETES

S5-Janvier 2011

Durée : 1h30.

Plan comptable et calculatrice autorisés

Les codes et les comptes doivent être enregistrés correctement. 2 points sont consacrés à la présentation.

Cas Novotel (9 pts).

La SA Novotel est constituée au capital de 5 000 000 DH divisé en 10.000 actions d'apport et 40.000 actions de numéraire. Ces dernières ont été libérées comme suit : le ½ le 2/1/2007, ¼ le 1/1/2008, le ¼ le 1/8/2008.

L'article des statuts relatif à la répartition des bénéfices stipule :

- Dotation à la réserve légale au minimum légal.
- Octroi aux actionnaires d'un premier dividende au taux de 6% par an sur le capital libéré et non amorti.
- Dotation à un fonds de réserve d'une somme jugée utile par l'A.G.O.
- Après reprise du report à nouveau créditeur éventuel, le reste est distribué aux actionnaires à titre de superdividende ou reporté à nouveau.

Le report à nouveau créditeur au bilan avant répartition, au 31/12/2008, s'élève à 25000 DH.

Le bénéfice net de l'exercice 2008 est de 540 000 DH.

L'A.G.O. a décidé, le 25/6/2009, de doter la réserve facultative de 55.000 DH et a fixé le superdividende à 4 DH par action.

TAF : Présenter le tableau de répartition (5 pts) et comptabiliser cette répartition (4 pts).

6

Cas STmic (9 pts)

La SA STmic est constituée le 1er Janvier 2008 au capital de 4 000 000 DH composé de 10 000 actions de numéraire libérées de moitié. Cette libération intervient à la constitution.

L'actionnaire B.O.B, titulaire de 500 actions, s'est libéré par anticipation pour la totalité du nominal.

Le troisième quart est appelé le 1er mars 2008 (versements à réaliser pour le 31 mars) ;

Au 31 mars 2008, l'actionnaire « Zniber » titulaire de 100 actions ne s'est pas libéré.

Après mise en demeure, « Zniber » règle le 15 avril (intérêts de retard décomptés de 150 dhs, frais de rappel : 250 DH)

TAF :

- Présenter les écritures de constitution de la société au 01 Janvier 2008 (1 pt)
- Présenter l'écriture de versement de la société au 01 Janvier 2008 (2 pts)
- Enregistrer les écritures relatives à l'appel et à la libération du troisième quart (4 pts)
- Enregistrer la régularisation de la situation de l'actionnaire Zniber (2 pts).

Université Hassan II Mohammedia

Faculté des Sciences, Juridiques, Economique et Sociales - Ain Sebâa

EXAMEN

COMPTABILITE DES SOCIETES

S5-Janvier 2013

Durée : 1h30.

Plan comptable et calculatrice autorisés

Les codes et les comptes doivent être enregistrés correctement.

Cas ZAHIDI-METALLO

M. Zahidi exploite un atelier de Métallurgie. Le développement de son affaire le pousse à chercher d'autres associés. Il crée avec des amis le 15 Mars 2011, la SA ZAHIDI-METALLO au capital de 1.000.000 de dhs. Le capital est composé de 5.000 actions. M. Zahidi décide de conserver la direction de l'entreprise et souscrit à 60% des actions émises. Il apporte à la nouvelle société créée, la situation active et passive suivante :

- Fonds commercial : 300.000 dhs
- Agencements : 150.000 dhs
- Matériel et outillage : 200.000 dhs.
- Créances clients (1): 85.000 dhs
- Emprunt auprès des établissements de crédit : 250.000 dhs

(1) M. Zahidi a consentis un rabais de 15.000 dhs sur les créances clients pour le cas de recouvrement difficile.

Le complément de son apport est effectué en numéraire. Le reste des actions souscrites sont des actions de numéraire.

Toutes les actions sont à libérer du minimum légal lors de la constitution par virement bancaire.

Les frais de constitution s'élèvent à 25.000 dhs et sont payés par chèque le 28 mars 2011. La société décide de les immobiliser.

Le 20 juillet 2011, la société a procédé à l'appel du 2^e quart. Le 31 juillet, date limite de libération, deux actionnaires sont en retard :

- Mme Baraka, titulaire de 250 actions

- M. Bermaki, titulaire de 600 actions

La société met alors en demeure les deux actionnaires de se libérer de leur obligation.

Le 1 septembre 2011, la société ayant des difficultés de trésorerie accepte la proposition de M. Meliani, titulaire de 1.000 actions, de se libérer intégralement. Le 5 septembre, M. Meliani procède au paiement par virement bancaire. M. Baraka régularise sa situation le 30 octobre 2011. La société lui impute des intérêts de retard de 850 dhs et des frais de gestion pour 1000 dhs.

Le 30 novembre, M. Bermaki est déclaré défaillant. La société procède le 3 décembre 2011 à la vente de ses actions à M. Meliani au prix de 120 dhs l'action. M. Meliani vire la somme convenue le même jour sur le compte bancaire de la société.

Le compte de M. Bermaki est soldé le 5 décembre par virement bancaire, tenant compte des intérêts de retard de 1050 dhs et de frais de gestion pour 1200 dhs.

Le 15 février 2012, la société procède à l'appel du 3^e quart, à libérer avant le 25 février. Tous les actionnaires concernés se sont libérés.

TAF :

- (1) Caractériser la nature des apports des différents associés (1 point)
- (2) Enregistrer les écritures de constitution (5 points)
- (3) Enregistrer l'appel et la libération du second quart (3 points)
- (4) Enregistrer le paiement par avance de M. Meliani (2 points)
- (5) Enregistrer la régularisation de la situation de M. Baraka et de M. Bermaki (6 points)
- (6) Enregistrer l'appel et la libération du 3^{ème} quart (2 points)
- (7) Analyser la situation de M. Bermaki (1 point)

COMPTABILITE DES SOCIETES
2013-2014

Exercices - Chapitre 2
Affectation des résultats

Exercice 1

Le bilan de la société anonyme créée le 2 janvier N-1 « Carrières de Had Soualem » présente au 31.12.N les comptes de capitaux propres suivants :

- Capital social 1 000 000 dhs
- Réserve légale 72 000
- Réserve statutaire 132 000
- Réserves facultatives 270 000
- Report à nouveau (s. créiteur) 950
- Résultat de l'exercice (bénéfice) 180 000
- Total : 1 654 950

Le capital est constitué par : 10 000 actions de 100 dhs libérés de moitié ;

L'article « 14 » des statuts de la société est ainsi rédigé :

« Sur les bénéfices annuels disponibles après imputation des divers impôts, il est prélevé la somme devant être affectée à la réserve légale. Sur le bénéfice distribuable tenant compte du report à nouveau précédent, un premier dividende, calculé au taux de 6 % sur le capital libéré et non amorti, est attribué aux actionnaires. Une dotation représentant 10 % du surplus sera portée à un compte de réserve. Sur l'excédent, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. Le solde revient aux actionnaires ».

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18.06.N+1, a adopté à l'unanimité la résolution/suivante :

« L'assemblée générale, après les dotations obligatoires aux réserves, porte à 300 000 dhs les réserves facultatives et attribue aux actionnaires un dividende, les actions percevant un dividende total de 12 dhs ».

TAF : Présenter le tableau de calcul des affectations de résultats et les écritures correspondantes.

Exercice 2

La SA Janette a été créée le 2 janvier N, au capital de 600 000 dhs divisé en actions de 200 dhs par des apports en nature de Mme Janette pour un montant net de 360 000 dhs et par des apports en numéraire réalisés par les autres actionnaires qui ont libéré le minimum légal de leurs souscription dès la constitution.

La société a appelé le second quart le 18 août avec des dates de jouissance au 1^{er} sept N. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés.

Le Résultat ??

L'article 15 des statuts de la société est ainsi libellé :

Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

La dotation à la réserve légale,

Les réserves facultatives décidées par l'AGO.

La somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende égal à 5% de leur montant libéré et non amorti.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de superdividende sous réserve d'un report à nouveau éventuel.

Mme Janette reçoit un dividende unitaire de 22 dhs sur les actions d'apport au titre de l'exercice N. La réserve facultative est dotée d'un montant de 257000 dhs et le report à nouveau d'un montant de 3280 dhs.

TAF

1. Reconstituer le tableau d'affectation des résultats de l'année N.
2. Passer les écritures d'affectation des résultats N
3. Enregistrer l'appel du solde du capital le 15 mai N+1 et la libération réalisée le 30 mai N par versement à la SGMB.

250 actions?

Exercice 3

La SA HP a été créée le 2 janvier de l'année N au capital de 500 000 dhs divisé en actions de 200 dhs par des apports en nature de M. Nouri pour 300 000 dhs et par des apports en numéraire libérés de moitié dès la constitution pour 200 000 dhs. L'exercice N a présenté un déficit de 8000 dhs qui a été reporté à nouveau.

Les apporteurs en numéraire ont libéré le solde de leurs apports le 1^{er} juillet N suivant l'appel du conseil d'administration.

Les frais de constitution ont été complètement amortis dès le premier exercice.

Le résultat net de l'exercice N+1 s'élève à 229000 et le CA décide de le répartir conformément aux statuts :

- Dotation de la réserve légale dans les limites prévues par la loi, $\frac{1}{10}$
- Dotation à la réserve statutaire d'un montant de 120 000 dhs.
- Premier dividende égal à 5% du montant libéré et non amorti des actions.
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende sous réserve d'un report à nouveau éventuel de façon à arrondir le superdividende au dhs inférieur.

TAF

1. Présenter le tableau d'affectation des résultats.
2. Passer l'écriture d'affectation des résultats le 15 mai N

Exercice 4

La SA Fancy est constituée, le 2 janvier N au capital de 5 000 000 dhs divisé en 10 000 actions d'apport et de 40 000 dhs actions de numéraire. Ces dernières ont été libérées comme suit : la moitié le 2 janvier N, le quart le 1 avril N+2 et le dernier quart le 1 août N+2.

L'article 16 des statuts stipule :

- Dotation à la réserve légale au minimum légal.
- Octroi aux actionnaires d'un premier dividende au taux de 6% par an sur le capital libéré et non amorti.
- Dotation à un fonds de réserve d'une somme jugée utile par l'assemblée générale des actionnaires.
- Après reprise du RAN créiteur éventuel, le reste est distribué aux actionnaires à titre de superdividende ou RAN.

Le RAN créiteur au bilan avant répartition au 31 déc N+2, s'élève à 25 000 dhs.

Le bénéfice net de l'exercice N+2 est de 540 000 dhs.

L'AG des actionnaires a décidé, le 25 juin N+3, de doter la réserve facultative de 55 000 dhs et a fixé le superdividende à 4 dhs par action.

Cas Novotel (9 pts) (Examen Janvier 2011)

La SA Novotel est constituée au capital de 5 000 000 DH divisé en 10.000 actions d'apport et 40.000 actions de numéraire. Ces dernières ont été libérées comme suit : le ½ le 2/1/2007, ¼ le 1/1/2008, le ¼ le 1/8/2008.

L'article des statuts relatif à la répartition des bénéfices stipule :

- Dotation à la réserve légale au minimum légal.
- Octroi aux actionnaires d'un premier dividende au taux de 6% par an sur le capital libéré et non amorti.
- Dotation à un fonds de réserve d'une somme jugée utile par l'A.G.O.
- Après reprise du report à nouveau créiteur éventuel, le reste est distribué aux actionnaires à titre de superdividende ou reporté à nouveau.

Le report à nouveau créiteur au bilan avant répartition, au 31/12/2008, s'élève à 25000 DH.

Le bénéfice net de l'exercice 2008 est de 540 000 DH.

L'A.G.O. a décidé, le 25/6/2009, de doter la réserve facultative de 55.000 DH et a fixé le superdividende à 4 DH par action.

TAF : Présenter le tableau de répartition (5 pts) et comptabiliser cette répartition (4 pts).

Cas RIAD NOUR (Janvier 2012)

Le 2 janvier 2009, la SA RIAD NOUR a été constituée.

Le capital se monte à 500 000 dhs et est représenté par 500 actions d'apport en nature et 2 000 actions de numéraire libérées du minimum légal à la constitution.

Le président du conseil d'administration a déposé à la SGMB les fonds versés par les actionnaires lors de la souscription des actions.

Les apports en nature sont constitués du terrain que M. Alami a mis à la disposition de la société.

Les frais de constitutions s'élèvent à 5 000 dhs et sont payés par chèque bancaire au notaire, Maître Aboulachbal, le 2 février 2009. Note d'honoraire n° 7292A12. La société décide d'immobiliser les frais de constitution.

Le 15 sep 2010, le conseil d'administration appelle le reste du capital. Les versements ont été effectués en totalité avant le 30 sept 2010. Date de jouissance : le 1^{er} octobre 2010.

Le premier exercice (2009) a été déficitaire de 25 400 dhs.

Au 31 déc 2010, l'entreprise a constaté un bénéfice net comptable. L'assemblée générale ordinaire a décidé de constituer une réserve facultative de 10000 dhs et de distribué un premier dividende et un super dividende.

Le montant des dividendes distribués a permis de dégager une valeur financière de 290 dhs pour l'action d'apport et de 222,5 dhs pour l'action de numéraire.

Le report à nouveau de l'exercice 2010 est de 1870 dhs.

L'intérêt statutaire (premier dividende) est de 6%

Le taux de capitalisation est de 10%.

TAF :

- Comptabiliser les différentes opérations relatives à la constitution en 2009 et 2010 (8 pts).
- Calculés le montant global des dividendes distribués en 2010 (4pts).
- Calculer le bénéfice net comptable au 31 déc 2010 (4 pts)
- Présenter le tableau relatif à l'affectation du résultat 2010 (2 pts).
- Comptabiliser l'affectation du résultat 2010 (2pts).

12

Université Hassan II Mohammedia

Faculté des Sciences, Juridiques, Economique et Sociales - Ain Sebâa

EXAMEN
COMPTABILITE DES SOCIETES
S5-Rattrapage-avril 2013

Durée : 1H

Plan comptable et calculatrice autorisés

Les codes et les intitulés de compte doivent apparaître sur les articles

Cas CNS Consulting

Plusieurs collaborateurs d'une société décident de quitter leur travail pour créer une entreprise spécialisée dans le consulting en management de projet. Le capital est formé de 10 000 actions de 200 dhs chacune.

Le 12 février 2012, l'acte de constitution et les statuts sont rédigés devant le notaire Maître Benjelloun. Les promesses d'apport sont les suivantes :

Apports en nature :

Local 600.000 DH

Marchandises 500.000 DH

Créances sur les clients 200.000 DH

Dettes envers les fournisseurs 100.000 DH

Apports en numéraire : Le complément du capital, est prévu en numéraire. Les actions de numéraire sont immédiatement libérées du minimum légal. Les frais de constitution, payés par chèque bancaire, s'élèvent à 27.000 DH.

Le 31 juillet 2012, le CA appelle le deuxième quart des actions de numéraire avec date limite de versement le 15/08/2012. A défaut de libération à cette date, les actionnaires retardataires supporteront des intérêts de retard calculés au taux de 10% l'an.

Le 15/08/2012, tous les actionnaires ont libéré leurs actions à l'exception de M. BENAGHMOUCH, détenteur de 500 actions qui n'a payé qu'au 30/09/2012. Les frais de relance s'élèvent à 100 dhs.

TRAVAIL A FAIRE

Enregistrer toutes les opérations réalisées par la CNS Consulting entre février et septembre 2012.

Cas TPA :

La SA CiscoMat a été constituée le 15 Novembre 2011 au capital de 1.000.000 dhs divisé en 5.000 actions de numéraire. Le capital a été libéré selon les échéanciers suivants : 50% le 15 Nov 2011 et 50% le 1^{er} avril 2012.

Au 31 déc 2012, le résultat comptable avant impôt de la société CiscoMat s'élève à 800.000 DH. Les statuts de la société prévoient de répartir le bénéfice net comme suit :

- Réserve légale dans les limites prévues par la loi ;
- Intérêts statutaires : 5 % l'an aux actions sur le capital libéré et non amorti (non remboursé) ;
- Sur le solde, majoré de reports à nouveau antérieurs éventuels et après avoir prélevé toute somme jugée utile par l'A.G.O, sera distribué aux actionnaires un superdividende sous déduction de la somme reportée à nouveau.

L'A.G.O réunie le 10 mai 2012, et après délibération a décidé de :

- Doter la réserve facultative de 100.000 DH.
- Distribuer un superdividende par action arrondi au dirham inférieur.

13

NB : Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à 20.000 DH (solde créditeur).

TRAVAIL A FAIRE

Présentez le tableau d'affectation des résultats.

Enregistrez l'ensemble des opérations dans les comptes schématiques.

NB : Tenir compte de l'impôt sur les dividendes de 10%

Exercices - Chapitre 3 Evaluation des actions

Exercice 1

Le bilan condensé de la SA Lobel se présente au 31 Décembre N, après affectation des résultats, comme suit :

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé (1)	959 000	Capital social (2)	500 000
Actif circulant	1 260 000	Réserves	1 514 000
		Dettes	210 000
TOTAL	2 224 000	TOTAL	2 224 000

(1) dont frais préliminaires de 19 000 dhs

(2) 5000 actions

Un terrain porté au bilan pour un montant de 90 000 dhs est estimé à 810 000 dhs, un camion inscrit au bilan pour une valeur de 65 000 dhs a une valeur réelle de 25 000 dhs.

La société a distribué un dividende net unitaire de 24 dhs et a constitué au cours de l'exercice des dotations aux réserves pour un montant de 300 000 dhs.

Le taux de capitalisation est de 8%.

Travail à faire

Calculer pour la SA Lobel :

- 1- La valeur mathématique comptable
- 2- La valeur mathématique intrinsèque
- 3- La valeur financière d'une action
- 4- La valeur de rendement d'une action
- 5- La valeur multicritère, valeur estimée par les dirigeants dans la perspective d'une fusion, sachant qu'elle est la moyenne des valeurs précédentes et de la valeur moyenne boursière d'un montant de 450 dhs, mais affectées des coefficients suivants : VMC 1, VMI 1,5, VF 1,5, VR 2, Valeur moyenne boursière 1.

Exercice 2

La SA Cellier au capital de 750 000 dhs divisé en action de 125 dhs, a distribué en 200N un dividende unitaire de 12 dhs. Elle a pour 200N, affecté une somme de 99 000 dhs aux réserves statutaires et facultatives.

15

Le taux actuels des valeurs à revenu fixe est de 8%

Travail à faire

Calculer la valeur financière et la valeur de rendement de l'action Cellier.

Exercice 3

La SA Blanchard au capital de 250 000 dhs divisé en action de nominal égal à 100 dhs, a affecté des réserves et distribué des dividendes au cours des quatre derniers exercices pour les montants indiqués ci-dessous :

Eléments	N	N+1	N+2	N+3
Sommes mises en réserves	187 000	223 500	214 500	175 000
Sommes distribuées	27 500	17 500	20 000	30 000

Le taux de capitalisation est de 8%.

TAF

- 1- Calculer pour l'exercice N+3, la VF et la VR.
- 2- Calculer la VF moyenne et la VR moyenne des quatre derniers exercices.

Exercice 4 ✓

Extrait du passif du bilan au 31 déc N

Capital social (5000 actions)	500 000
Primes d'émissions, de fusion et d'apport	46 000
Réserve légale	37 500
Autre réserves	33 000
Report à nouveau	3 500
Total capitaux propres	620 000

- 1- Calculer la valeur mathématique de l'action

Tableau de répartition des bénéfices de l'exercice N

Bénéfices net à répartir (Bce + RAN précédent)		63 500
Réserve légale 5% x 60 000	3 000	
Intérêt statutaire 500 000 x 4%	20 000	
Réserve facultative	20 000	
Total	43 000	
Solde		20 500
Superdividende 5000 actions x 2,4 dhs		12 000
Report à nouveau		8 500

- 2- Calculer la VR de l'action au taux de 8%
- 3- Calculer la VF de l'action au taux de 8%
- 4- le 1/2/N, la société décide d'augmenter son capital par émission de 2 000 actions nouvelles au prix de : $(VMx3 + VRx1 + VF_{net}x2)/6$
Calculer le prix d'émission d'une action nouvelle.

5111	Banque	80000	
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	70000	
4463	Autres comptes d'associés - créiteurs	10000	
	25112		
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		
	31112		
5141	Banque	70000	
4468	Autres comptes d'associés - créiteurs	5000	
3462	Actionnaires - Capital souscrit et appelé non versé	70000	
	26103 IN+2		
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	70000	
1119	Actionnaires, capital souscrit - non appelé	70000	
	31103 IN+1		
5141	Banque	70000	
4468	Autres comptes d'associés - créiteurs	5000	
3462	Actionnaires - Capital souscrit et appelé non versé	70000	

Application :

La société Alpha est constituée le 15/03/19 au capital de 2000000
 2000 Actions, 1000 DH chacune. à la souscription, il est demandé aux
 actionnaires d'effectuer le versement au compte bancaire, selon le min
 légal. tous les actionnaires ont répondu à l'appel.
 le 15/03, le conseil d'administration appelle le 2^{ème} quart à libérer au
 plus tard le 15/09 à cette date l'actionnaire x détient leur de 500 actions
 à libérer 50% de ses actions.

le 15/12 le C d'admin appelle le 3^{ème} quart et accorde 15 jours pour la

35103		
3461	Associés - comptes d'apport en société	200 000
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	600 000
1111	Capital social	800 000
d°		
5141	banque	200 000
	Associés - comptes d'apport en société	200 000
1109		
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	200 000
1119	Actionnaire, capital souscrit non appelé	200 000
15109		
5141	banque	200 000
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	200 000
4468	Autres comptes d'associés - créateur	50 000
15112		
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	200 000
1119	Actionnaire, capital souscrit non appelé	200 000
30112		
5141	banque	150 000
4468	Autre comptes d'associés - créateur	50 000
	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	200 000

Exercice 38

A. Mixe	200 000 + 100 000 + 100 000 + 80 000 + 60 000 + 200 000 = 642 000
A.T.G	20 000 + 16 000 = 42 000
A.T.P.S	600 000 - 400 000 Nature

401

3461	Associés, comptes d'apport en société	500 000 ⁽¹⁾	
1113	Actionnaires, Capital souscrit - non appelé	100 000	
1111	Capital social		600 000
2230	Fond commercial	200 000	
2332	Matériel et outillage	100 000	
2220	Brevet, marques, droit et valeurs similaires	20 000	
3111	Marchandises	80 000	
3421	client	60 000	
5141	Banque	116 000 ⁽²⁾	
2111	Frais de constitution	20 000	
3455	Etat - TVA récupérable	4 000	
3461	Associés - comptes d'apport en société		5 000 000
4411	Fournisseurs		26 000
4421	Fournisseur effet à payer		16 000
4468	Autres comptes d'associés - créiteurs		40 000
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	60 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit - non appelé		60 000
5141	Banque	33 000 ⁽³⁾	
4468	Autres comptes d'associés - créiteurs	24 000	
3462	Actionnaires - Capital souscrit et appelé non versé		57 000

5141	banque	3073	
7197	transfert de charge		58
7381	intérêt et produit assimilés		150
3462	Actionnaires - capital souscrit et...		3000
	1 107/11/11		
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	40000 ^⑥	
1119	Actionnaires, Capital souscrit non appelé		40000

① 400000 DH. apport en nature + 50% du numéraire 200000 DH. (100000)
= 500000 DH

② Normalement en banque, on aura 50% de 200000 dhs mais les 3 actionnaires ont 400 actions et libère par anticipation 40000 de plus.

← paiement normal 100000 dhs

← paiement par anticipation: 40000 dhs

après on a soustrait les frais de notaire "frais de constitution" et la TVA.

Honoraires 20000

140000 - 116000 = 24000

TVA: 4000

③ Normalement on aura à la banque 60000, mais on va pas recevoir 400 action → (60 x 40 = 24000) et aussi (60 x 50% = 3000

↑ le paiement anticipé

le retard de Mr. Fechi

60 x 1000 action) = 60000 - 24000 - 3000 = 33000

31/12/11

5141	banque	20000 ^⑥	
4468	Autres comptes d'associés - créateur	16000	
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		3600
5142	banque	19870	
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		4000

4468	Autres comptes d'associé créditeur	15070	
5111	banque		14908
5351	intérêts et produits assimilés		4000
5197	transfert de charge d'exploitation		122
	$15070 + 15111 = 30181$		

paiement par anticipation (150×400)

$$(4): 40000 - 16000 - 4000 = 20000 \quad \text{Défaut (40000)}$$

$$(5): 4000 \times 6\% \times 2\frac{1}{2} = 40$$

3-2 On compare entre le versement de Mr Fetha h et son virement.

$$1^{\text{er}} \text{ appel: } 100 \times (200 \times 50\%) = 10000$$

$$2^{\text{ème}} \text{ appel: } 100 \times 60 \text{ DH} = 6000$$

$$3^{\text{ème}} \text{ appel: } 100 \times 0 = 0$$

il a versé 16000 DH et il reçu 14908, donc Mr Fetha h a perdu

$$16000 - 14908 = 1092$$

1092 DH

$$25 \text{ } 50\% \times 400000 = 100000 - \text{Anticipé } 20000 - \text{P. retard } 20000 = 50000 \text{ dh.}$$

* La valeur totale de l'action 200000 donc

$$(50\% \text{ de } 200) \times 60 \text{ DH} + 40 \text{ DH} = 7$$

	Appel du 50%	Appel du 60 DH l'action	Appel du 40 DH l'action
1000 action 400 action $\times 200 = 80000$	$40000 + 40000 = 80000$	0	
600 action $\times 200 = 120000$	60000	$600 \times 60 = 36000$ $-(40 \times 60) = 3000$	
total 200000	140000	33000	

Mr. Fekhaï 50 x 200 = 10 000

100 x 50 = 5000

60 x 50 = 3000

40 x 50 = 2000

Examen 2013

A. Nix	$300000 + 150000 + 200000 + 85000 - 15000 + 530000 = 1250000$
A. T. G	250000
A. T. P. S	1 000 000

K. S: 1 000 000 Dhs.

Mr. ZAHIDI détient 60% des actions → 600 000 dh

470000 dh

130 000 dh

Le reste des actions en numéraire 400 000 dh.

15/03/11

3462	Associés - comptes d'appartenance	602 500	
1119	Actionnaires, Capital souscrit - non appelé	397 500	
1111	Capital social Création de la société d°		1 000 000
2230	Fond commercial	300 000	
2316	Agencement	150 000	
2332	Matériel outillage	200 000	
3421	Client et compte rattaché	70 000	
5141	Banque	132 500	
3461	Associés - comptes d'appartenance		602 500
1	Emprunt aux prêts ds Etablissement de crédit		250 000

3111	Frais de constitution	21000	
5141	Banque		21000
20107111			
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	132100	
1119	Actionnaires, capital souscrit - non appelé		132100
31107111			
5141	Banque	90000 ⁽²⁾	
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		90000
05109			
514	Banque	100000 ⁽³⁾	
4468	Autres comptes d'associés - créditeurs		100000
30140111			
5141	Banque	14310	
3462	Actionnaires - capital souscrit et -		12100
7381	intérêt et produit assimilés		880
7197	transfert de charge		1000
03112			
5142	Banque	72000 ⁽⁴⁾	
3462	Actionnaires - capital souscrit - -		30000
4468	Autres comptes d'associés - créditeurs		42000
05112			
4468	Autres comptes d'associés - créditeurs	42000	
5141	Banque		39730
7381	intérêt et produit assimilés		1050
7197	transfert de charge		1200
15102			
3462	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	132100	
1119	Actionnaires - capital souscrit non appelé		132100

5141 banque

82500

4468 Autres comptes d'associés créditeurs

70000

3462

Actionnaire, Capital souscrit et appelé non versé

132100

$$①: 470000 + 530000 \times 25\% = 602500$$

$$②: 132000 - (210 \times 200 \times 25\%) - (600 \times 200 \times 25\%) = 90000$$

$$③: 1000 \times 200 \text{ DH} = 200000$$